

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-CF410

présenté par

Mme Meynier-Millefert, Mme Riotton, Mme Heydel Grillere, M. Ghomi, Mme Lemoine,
Mme Le Feur et Mme Delpech**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Transformation et fonction publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs	100 000 000	0
Transformation publique	0	50 000 000
Innovation et transformation numériques	0	0
Fonction publique	0	50 000 000
Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Composé de plus de 190 000 bâtiments, le gouvernement s'est fixé pour objectif d'ici 2030 pour les bâtiments tertiaires, y compris ceux de l'Etat, de réduire la consommation d'énergie de 40%, et de 60% d'ici 2050.

Une enveloppe complémentaire de 150 millions d'euros va, par ailleurs, être mise en place en 2023 pour réduire les consommations énergétiques du parc immobilier de l'État et sa dépendance aux énergies fossiles.

Cet amendement abonde donc le programme dénommé « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » de 100 000 000 euros, il minore ainsi le programme « Transformation publique » de 50 000 000 euros, et le programme « Fonction publique » de 50 000 000 euros.

Le présent amendement propose de renforcer davantage les moyens financiers déployés, à hauteur de 100 millions d'euros, pour accélérer la rénovation énergétique du patrimoine immobilier de l'Etat concerné.